

Chronique numérique - Octobre 2019 par Isabelle L'Heureux

Chaîne de blocs, industries culturelles et centres d'artistes

Dans les derniers mois, nous avons été informé.e.s de plusieurs initiatives qui visent à intégrer la chaîne de blocs (*blockchain* en anglais) aux activités de divers secteurs de la culture au Canada. Je profite donc de cette chronique automnale pour faire le point sur cette technologie et mettre en valeur les initiatives émergents de notre milieu.

La [chaîne de bloc](#) est une « base de données distribuée et sécurisée, dans laquelle sont stockées chronologiquement, sous forme de blocs liés les uns aux autres, les transactions successives effectuées entre ses utilisateurs depuis sa création » (Office québécois de la langue française, 2017). C'est-à-dire qu'il s'agit d'un registre numérique distribué à travers un réseau d'ordinateurs, dans lequel sont consignées des informations de nature transactionnelle.

Chaque entrée dans la base de données forme un nouveau bloc dans la chaîne et chaque nouveau bloc doit être vérifié et validé. Cette vérification consiste en la résolution de problèmes mathématiques complexes demandant la puissance de calcul de tout un réseau d'ordinateurs : c'est le principe de la cryptographie distribuée. Ce système garantit qu'aucun maillon de la chaîne n'ait été altéré et que le nouveau maillon s'intègre logiquement à la chaîne.

Les cryptomonnaies, telles que le Bitcoin ou l'Ether, sont une application bien connue de la chaîne de blocs. Cette technologie peut toutefois être utilisée à d'autres fins : gestion de droits d'auteurs, formalisation de « [contrats intelligents](#) », financement participatif, etc. Précisons toutefois, comme le fait [Manuel Badel dans son rapport pour le FMC et Téléfilm Canada](#), que la chaîne de bloc est un registre et non un entrepôt. Des informations peuvent y être consignées, mais des contenus médiatiques (film, image, fichier audio) ne peuvent y être entreposés. Par exemple, un bloc dans la chaîne pourrait définir la propriété intellectuelle d'une oeuvre, l'identité d'un acheteur, le montant d'une transaction, mais ce même bloc ne contiendra pas l'oeuvre en elle-même.

Au Québec et au Canada, les mondes de l'édition ([Copibec](#) et [Scenarex](#)), de la musique ([Smartsplit](#)) et des arts visuels (le registre d'attribution et le « passeport » développés par [Prescient](#) avec le RAAV et CARFAC) explorent les applications possibles de cette technologie dans des optiques de commercialisation et de gestion des droits d'auteurs.

Du côté des centres d'artistes autogérés, deux initiatives de recherche et d'exploration ont été financées lors du concours 2017-2018 du Fonds stratégie numérique du Conseil des arts du Canada.

221A, à Vancouver, propose [Chaîne de blocs et cadenas culturels](#), un programme de recherche sur trois ans (2019-2022) visant le développement des capacités du secteur et l'implémentation de la technologie des chaînes de blocs à différents cas d'utilisation culturels, sociaux et écologiques. Les trois phases de l'initiative s'articulent autour d'un principe d'équité et la volonté d'interroger les enjeux sociaux, culturels, éthiques et moraux de la chaîne de blocs.

Au Québec, le [centre Bang](#) s'associe à la [Bande Sonimage](#), le centre de production en art actuel [TOUTTOUT](#), les [Productions Caravane Films](#), le [Centre d'Expérimentation Musicale](#), le [centre d'artistes Le LOBE](#) et les [éditions OQP](#) pour développer un outil d'[organisation autonome décentralisée](#), [Plateforme DAO](#), sur la base d'une technologie de chaîne de blocs. Le projet pilote vise à favoriser l'autogestion et la collaboration dans le cadre de partenariats impliquant un grand nombre de parties. À terme, cet outil pourrait être adopté par de nombreux organismes artistiques canadiens.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous suivrons les développements de ces deux initiatives.

À bientôt,

Isabelle